Rapport annuel 2023



Gérée par Retraites Populaires

cpev
CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Sommaire

Message du Conseil d'administration 3

Chiffres clés 2023 5

La CPEV en 2023 6

Effectifs et prestations

Placements et performance

Degré de couverture

Parc immobilier

Gouvernance 13

Développement durable 14

Message du Conseil d'administration

Les bons résultats des placements durant l'exercice 2023 ont permis à la CPEV de maintenir l'équilibre de son financement à court terme. Pleinement conscient des enjeux à plus long terme de notre institution de prévoyance, le Conseil d'administration poursuit ses travaux et ses démarches visant à concilier les intérêts de tous les assurés, en veillant à sécuriser le financement de notre caisse de pensions.

Après un millésime 2022 difficile, l'exercice 2023 a marqué le retour d'une performance des investissements de la CPEV conforme à nos attentes. Le rendement des placements de 5% a ainsi permis de garder le cap fixé par le chemin de financement de notre institution de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle, avec l'objectif d'un degré de couverture d'au moins 80% au 1er janvier 2052. La réserve de fluctuation de valeur destinée à faire face à des rendements plus bas que le rendement attendu a pu être marginalement augmentée.

Dans ce contexte, l'évaluation des perspectives d'évolution de la fortune de notre caisse de pensions, d'une part, et du montant des engagements envers les assurés actifs et rentiers, d'autre part, revêt une importance cruciale. Avec l'appui de notre gérante, Retraites Populaires, de notre expert agréé en prévoyance professionnelle, Aon, ainsi que d'autres spécialistes consultés ponctuellement, le Conseil d'administration a consacré et consacre la plus grande attention à la capacité financière de la CPEV, bien sûr à long terme, mais aussi à court terme. Car le plan de financement validé en 2022 par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) prévoit en principe l'entrée en force le 1er janvier 2025 d'un nouveau plan de prévoyance comportant une péjoration des prestations (report de deux ans de l'âge de retraite et augmentation de deux ans de la durée d'assurance pour l'obtention d'une rente maximale).

L'augmentation des taux d'intérêt par rapport à la situation qui a prévalu durant les années 201x améliore quelque peu les espérances de rendement des placements. Mais elle est accompagnée d'une inflation qui était alors inexistante et qui doit désormais être prise en considération.

Les dernières projections révèlent que les cotisations actuelles et la performance des placements attendue ne permettront pas de financer à la fois un maintien des prestations actuelles en faveur des personnes qui arriveront à la retraite – il y en aura beaucoup ces prochaines années – et une prise en considération du renchérissement. Les assurés actifs seront dument informés, au plus tard dans le courant de l'été 2024, à propos de la situation qui prévaudra en définitive au 1er janvier 2025. En tous les cas, notre organe veillera, au besoin grâce à des mesures transitoires appropriées, à ce que les futurs rentiers ne soient pas mis dans l'embarras, s'agissant de la contribution de leur deuxième pilier à la planification de leur retraite.

Faute d'avoir pu alimenter durant les derniers exercices la provision au bilan censée financer l'indexation des rentes, le Conseil d'administration a alloué aux pensionnés une allocation unique à fin 2023, à titre de mesure immédiate contre le renchérissement. Cette opération a pu être réalisée en faisant appel à de rares avoirs non affectés à la couverture des engagements envers les assurés, en particulier en ponctionnant de manière très importante le fonds de prévoyance, historiquement destiné à l'octroi d'aides à bien plaire en faveur d'ayants-droits de la Caisse. De nouvelles allocations uniques ne pourront plus être financées de cette manière à l'avenir. En l'occurrence, nonobstant le montant relativement modeste de cette prestation, les échos de ses bénéficiaires ont été très positifs.

Le règlement des prestations de la CPEV a été formellement adapté en fonction de la réforme AVS 21, en particulier pour tenir compte de la nouvelle terminologie prévue par cette réforme. Celle-ci ne modifie pas l'âge de retraite des femmes au sein de notre institution de prévoyance. Il est en revanche prévu que le versement de la rente-pont et de l'avance AVS soit prolongé jusqu'au nouvel âge de référence AVS des assurées féminines, à savoir 65 ans, respectivement jusqu'aux âges de référence AVS transitoires prévus par ladite réforme. Le Conseil

d'administration a en outre adapté les modalités administratives concernant l'octroi de prestations aux concubins survivants, avec l'introduction d'une obligation d'annonce du concubinage, du vivant de l'assuré·e.

Notre caisse de pensions se préoccupe également de l'évolution de la société dans le cadre de la gestion durable de son parc immobilier. Des appartements séniors ont ainsi été créés à Montreux et un projet « Vieillir chez soi » a été développé à Gland, en collaboration avec Pro Senectute Vaud et avec le soutien d'autres partenaires tels que Retraites Populaires. Un programme Eco-logement a été déployé auprès de nos locataires, consistant en des mesures de sensibilisation et de distribution de matériel, en vue de réduire la consommation énergétique.

Ce tableau général de l'action de la CPEV durant l'exercice 2023 illustre le défi qui doit être relevé dans la gestion d'une telle institution de prévoyance : il faut se préoccuper d'enjeux économiques et financiers majeurs à long terme, mais il s'agit également de veiller au bien-être quotidien des nombreux assurés et même d'une population plus large. Cela représente une recherche d'équilibre perpétuelle, ô combien passionnante.

Pour le Conseil d'administration,

Yves Froidevaux, Président

Stéphane Gard, Vice-président

Chiffres clés 2023

69,7	Degré de couverture (%)
5,0	Performance nette (%)
2,5	Taux technique (%) (2,0% en tenant compte des provisions)
14,9 Mia	Fortune au bilan (CHF)
41'783	Assuré-e-s actifs-ves
21'928	Pensionné-e-s
1,91	Ratio actifs/pensionnés
10,4	Niveau de la réserve de fluctuation de valeur (en % de l'objectif fixé)

La CPEV en 2023

Effectifs et prestations

Evolution des effectifs

A fin 2023, la CPEV compte un total de 63'711 membres. La majorité des assurés actifs est employée par l'Etat de Vaud, y compris les Hospices cantonaux et l'Université de Lausanne. Au total, le personnel de 15 employeurs est affilié à la Caisse.

Durant l'année écoulée, la progression des assurés actifs a été de 950 personnes, soit de 2,33% par rapport à 2022. Le nombre de pensionnés a pour sa part augmenté de 680 personnes (+ 3,2%). L'effectif des pensionnés est composé principalement de retraités.

Le mouvement des membres par effectif est détaillé au point 2 des comptes annuels.

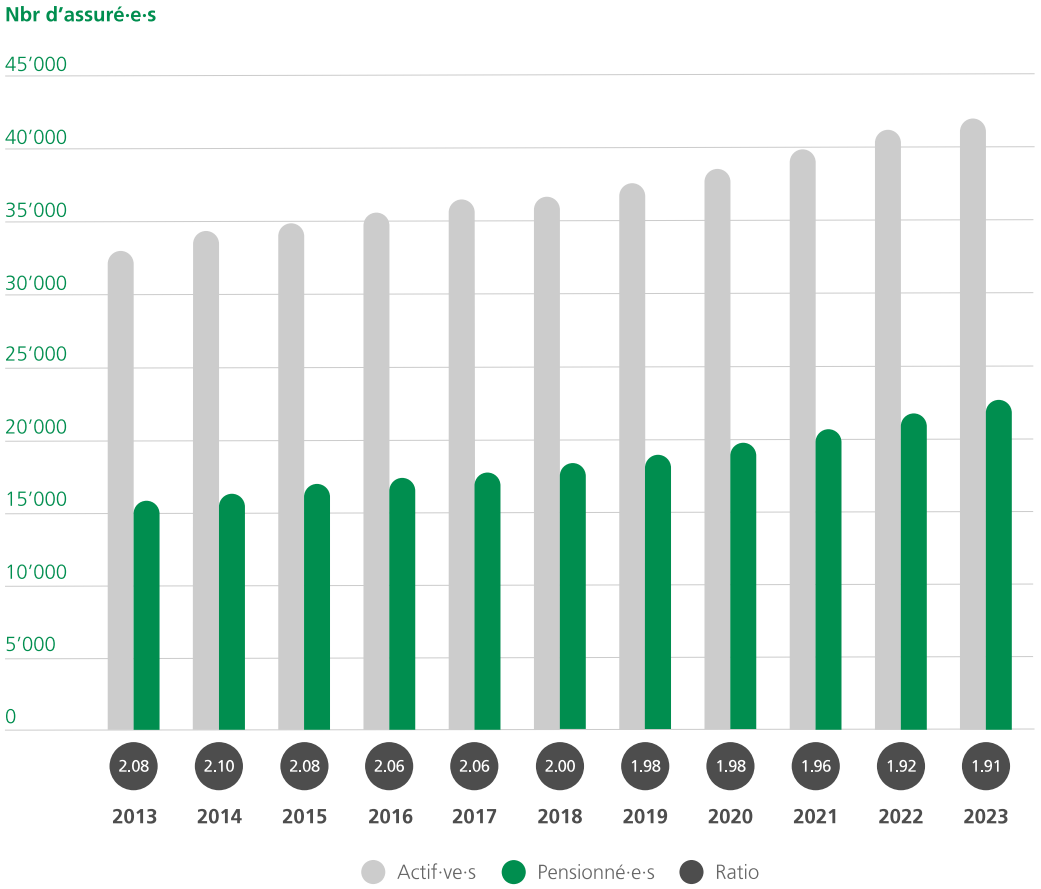
Les âges moyens des assurés actifs et des pensionnés sont stables par rapport aux années précédentes. En 2023, l'âge moyen des assurés actifs atteint 43 ans et 8 mois (2022 : 43 ans et 8 mois). A noter que la majorité des bénéficiaires de rente de retraite sont aujourd'hui âgés de plus de 71 ans et 9 mois.

En ce qui concerne l'âge moyen de départ à la retraite, il augmente de 1 mois par rapport à 2022 pour passer à 62 ans et 8 mois à fin 2023. En dix ans, cet âge a progressé de 8 mois.

Effectifs au 1er janvier 2024	**Actif-ve-s**	**Pensionné-e-s**
Femme	26'752	12'829
Homme	15'031	7'617
Enfant	/	1'482
Total	41'783	21'928
Nombre total d'assuré-e-s		**63'711**

Ratio actifs/pensionnés

Bien que le nombre d'assurés actifs augmente, le ratio actifs/pensionnés (rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés) a tendance à diminuer ces dernières années. A fin 2023, il reste en dessous de deux assurés actifs pour un pensionné pour se monter à 1,91.



Prestations et ressources

Les ressources totales pour l'année 2023 s'élèvent CHF 998,8 millions, soit 36,4 millions de plus par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique en partie par une hausse des apports de libres passages des assurés entrants. A noter que les ressources sont composées principalement des cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 748,2 millions).

La Caisse a versé CHF 748,2 millions de rentes. Les rentes de retraite représentent 78,4 % de ce total. En parallèle aux rentes, la Caisse a également versé CHF 317,3 millions de prestations sous forme de capital. La majorité de ces versements représentent les prestations de libre passage des assurés sortants. Au total, l'ensemble des prestations fournies par la CPEV durant l'année écoulée s'élèvent à CHF 1'065,4 millions.

Plus de détails figurent dans les comptes annuels, rubrique Compte d'exploitation.

Placements et performance

Performance 2023

La CPEV affiche une performance globale nette de 5,0% (-7,5 % en 2022). Parmi les principaux contributeurs à cette progression, on peut mentionner les obligations suisses, les actions marchés développés de grandes capitalisations ainsi que l'immobilier direct. La couverture de change a également été un contributeur important. Celle-ci a permis d'atténuer les baisses du dollar et de l'euro.

Evolution de la performance



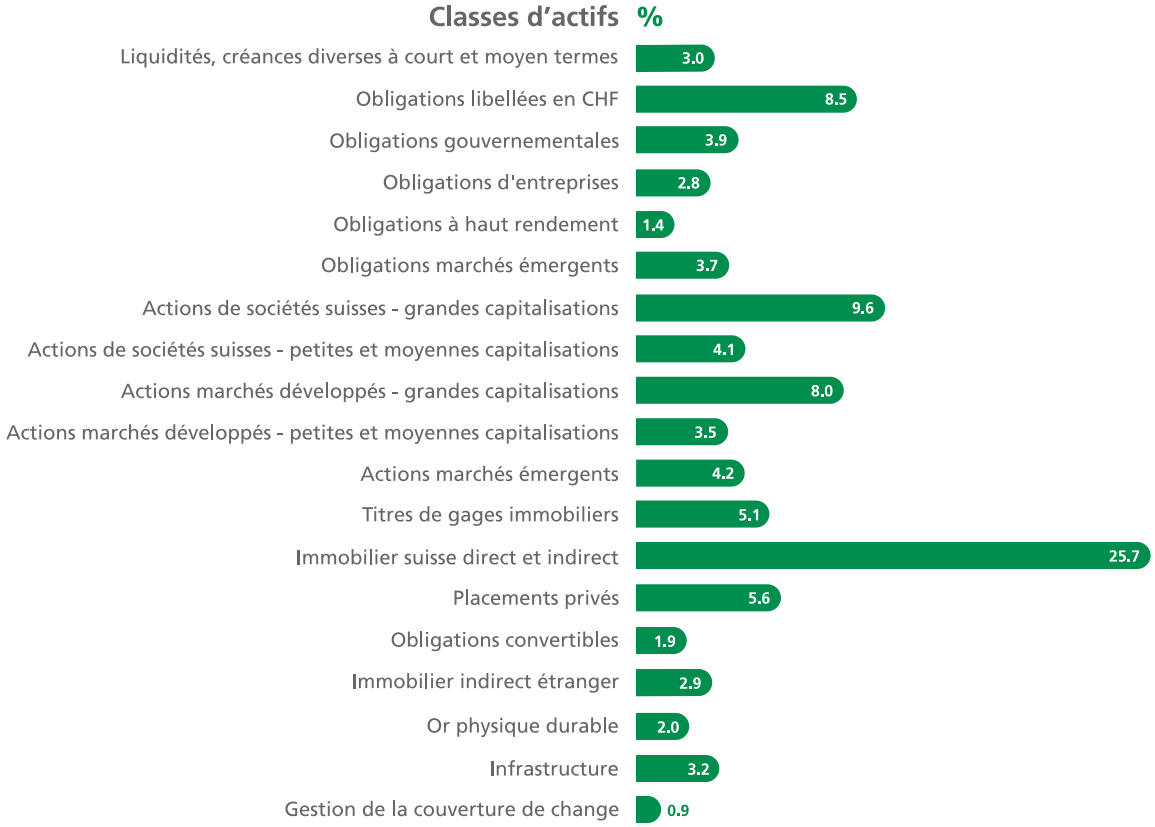
Période	Moyenne géométrique
2004-2023	4,3%
2003-2022	4,5%
2002-2021	4,6%
2001-2020	3,9%

Allocation d'actifs

Le portefeuille de placements de la CPEV comprend des investissements répartis dans plusieurs classes d'actifs avec un objectif de diversification optimale. Le choix des investissements est défini par le Conseil d'administration qui tient compte, pour mener à bien sa mission, du risque, des contraintes légales et du besoin de rendement de la Caisse. L'allocation stratégique n'a pas été modifiée au cours de l'année 2023.

Plus d'explications relatives aux placements disponibles au point 6 des comptes annuels.

Allocation d'actifs effective au 31 décembre 2023



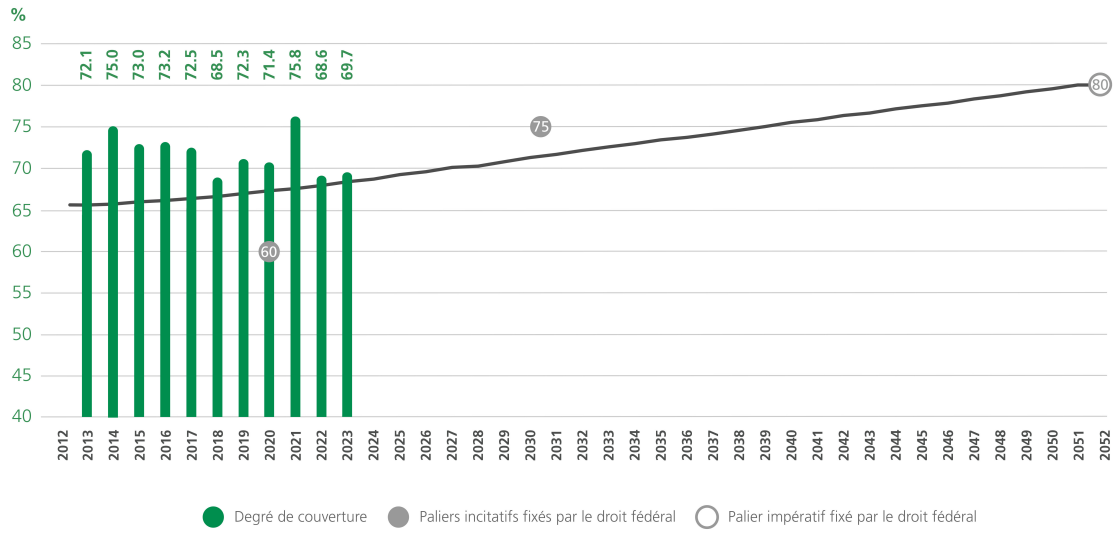
Degré de couverture

Degré de couverture à fin 2023

La législation fédérale impose d'atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici à 2052. Pour y parvenir, la Caisse suit un chemin de recapitalisation qui définit des paliers intermédiaires à réaliser par année. A fin 2023, le degré de couverture enregistré est de 69,7 %, soit au-dessus des 68,4 % fixés pour l'année écoulée par le chemin de recapitalisation.

Des précisions figurent au point 5.9 des comptes annuels.

Evolution du degré de couverture



Parc immobilier

Evolution du patrimoine

En 2023, la stratégie visant notamment à renforcer la dynamique de rénovation du patrimoine sur le moyen et le long terme s'est poursuivie. Cette politique d'entretien active se traduit par un doublement des budgets alloués. Elle ambitionne de préserver et améliorer la valeur, de consolider l'attractivité et la sécurité du patrimoine, avec un effet escompté dès 2025. De plus, l'enjeu lié au vieillissement général de la population et aux besoins en matière de logement des seniors est également pleinement intégré dans notre stratégie.

En ce qui concerne l'immobilier suisse en général, le marché devrait rester compétitif, du fait d'une pénurie de logements principalement dans les grandes agglomérations. Le canton de Vaud fait d'ailleurs état d'un taux de logements vacants qui atteint 0,98% au 1er juin 2023 (contre 1,1% en 2022) selon l'OFS.

Corollaire de cette situation de déséquilibre entre offre et demande, la tendance haussière des loyers devrait se renforcer en raison d'une augmentation probable du taux hypothécaire de référence OFL.

Dans ce contexte, le parc immobilier direct suisse de l'institution a pleinement tenu son rôle de valeur refuge permettant de dégager une performance positive de 3,96 % avec un taux de vacance inférieur au marché.

En 2023, la CPEV a augmenté son offre locative de 150 logements par l'acquisition de six immeubles situés à Prilly, Renens, Vevey, Yens, Confignon (GE) et Gland. Une offre renforcée par la mise en valeur des immeubles Grand-Pré Sud à Cheseaux-sur-Lausanne avec 48 appartements et du bien immobilier La Corsaz à Montreux avec 19 logements adaptés aux seniors.

Patrimoine de la CPEV en 2023

301	Immeubles
8'831	Appartements
0,34	Taux de logements disponibles (%)
218	Nouveaux appartements intégrés au parc

Coups de projecteur

GRAND-PRÉ SUD À CHESEAUX-SUR-LAUSANNE (VD)

Le projet Grand-Pré Sud est un nouveau quartier, au plein cœur de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne, qui propose 123 logements allant du 2.5 pièces au 5.5 pièces en location. Proche du centre de la localité, on y trouve de nombreux commerces, des restaurants et tous les services essentiels qui apportent du confort au quotidien. La commune fait partie de l'agglomération lausannoise, ce qui la place au cœur d'un vaste réseau de transports. Cette géolocalisation rend le quartier idéalement situé, quel que soit le type de mobilité privilégié.

Pour la CPEV, il s'agit de deux bâtiments de 22 et 26 logements qui ont été mis à disposition des locataires en août 2023. La qualité des logements réalisés et la politique de loyers attractifs ont permis une commercialisation rapide. Cet état de fait démontre l'adéquation de l'offre et de la demande, une réponse réelle au besoin prépondérant de la population.

Les bâtiments de Grand-Pré Sud sont dotés de nouvelles technologies en matière de gestion de l'énergie afin de limiter les charges pour les locataires et de réduire l'empreinte carbone. La production de chaleur et d'eau chaude est assurée par une pompe à chaleur géothermique et de nombreux panneaux solaires recouvrent les toits.

De plus, tous les appartements bénéficient du «Géocooling», un système de rafraîchissement commun et passif par sondes géothermiques. Il consiste à faire circuler de l'eau froide dans l'installation de chauffage par le sol, ce qui permet de faire baisser de quelques degrés la température de la pièce. Ces infrastructures, combinées à une excellente isolation, assurent un confort optimal et permettent en même temps aux habitants de faire des économies.



RÉSULTATS 2023 DU PROGRAMME ECO-LOGEMENT

Le programme Eco-logement est une mesure de sensibilisation et de distribution de matériel visant à réduire la consommation énergétique des habitants de logements collectifs. Elle permet de leur offrir une marge de manœuvre pour contribuer à la transition énergétique. Concrètement, il s'agit d'une visite de logements par des ambassadeurs « énergétiques » agréés.

Ils installent du matériel énergétiquement efficace et fournissent des conseils en économie d'énergie aux locataires. Les habitants acquièrent de nouvelles habitudes en matière de consommation permettant une réduction moyenne de 5% de la facture d'électricité, de 9% de la facture de chauffage et d'eau chaude sanitaire et une réduction de la consommation d'eau pouvant aller jusqu'à 20%.

En 2023, 4209 logements ont été visités, soit près de la moitié des logements du parc immobilier de la CPEV, avec un taux de réussite de 84% et une couverture globale de 63%. Il s'agit d'un investissement total d'environ CHF 850'000.- pour une part subventionnée de 50%, soit une dépense de l'ordre de CHF 425'000.-.

Les économies réelles escomptées en termes de chaleur et d'eau ne sont pas quantifiables car elles sont souvent associées à des mesures d'optimisation des installations de production de chaleur et/ou d'amélioration de l'isolation de l'enveloppe. Pour l'électricité, les décomptes d'électricité des logements ne sont pas disponibles pour le propriétaire.

PARTICIPATION AU PROJET « VIEILLIR CHEZ SOI »

En plus de réaliser des nouvelles constructions prenant en compte les critères et besoins des seniors, comme dans par exemple le projet La Corsaz , la CPEV contribue, par l'intermédiaire de sa gérante, à des solutions visant à mieux intégrer les seniors dans les projets immobiliers. C'est dans ce cadre qu'elle prend part au projet « Veillir chez soi » à Gland mené par Pro Senectute Vaud.

Cette initiative a comme but général de faciliter le maintien à domicile des seniors de la commune, dans plusieurs quartiers de la ville. Ce projet, démarré en 2022, notamment dans des immeubles propriété de la CPEV à Gland, durera quatre ans.

Gouvernance

Composé de manière paritaire, le Conseil d'administration comprend 8 membres (4 représentant-e-s des employeurs et 4 représentant-e-s des assuré-e-s). Il constitue l'organe de conduite stratégique de la CPEV.

Composition au 1er janvier 2024

Président – Yves Froidevaux **
Vice-président – Stéphane Gard *
Membre – Diana Vonlanthen **
Membre – Fabrice Ghelfi *
Membre – Lyse Pachoud Haenni *
Membre – Michel Berney **
Membre – Stéphane Delaporte **
Membre – Isabelle Amschwand *
Secrétaire (hors Conseil) – Alexandre Bernel
Secrétaire suppléante (hors Conseil) – Pauline Ding

* représentant-e des employeurs | ** représentant-e des assuré-e-s

Développement durable

La CPEV s'engage depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable, que ce soit dans la gestion de son parc immobilier ou dans sa politique de placement. Elle applique diverses mesures qui peuvent être regroupées en 4 axes présentés ici. L'approche retenue a été évaluée par différentes organisations et experts externes. Ces analyses mettent en exergue les bonnes pratiques de la Caisse en matière d'investissement responsable.

En 2023, la Caisse a continué dans cette voie et a notamment poursuivi son soutien au projet « Vieillir chez soi » de Pro Senectute Vaud et sa démarche d'optimisation des installations de chauffage avec l'association Energo.

Engagement actionnarial
Dialoguer avec les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Intégration ESG
Prendre en compte des critères ESG dans la sélection et le suivi des placements.

Inclusion
Investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux ESG.

Exclusion
Exclure du portefeuille certains titres.

Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse www.cpev.ch. Sur ce site, vous pouvez également vous inscrire à un Espace personnel en ligne qui vous permet de faciliter vos démarches en lien avec la CPEV.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire!

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)
Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
info@cpev.ch
www.cpev.ch

Gérée par
Retraites Populaires
Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
www.retraitespopulaires.ch